



Doc. 14650

12 octobre 2018

Les juges doivent rester indépendants en Pologne et en République de Moldova

Proposition de résolution

déposée par Mme Azadeh ROJHAN GUSTAFSSON et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'indépendance du pouvoir judiciaire est gravement compromise par les gouvernements actuels en République de Moldova et en Pologne.

En République de Moldova, des tribunaux indûment influencés par Vlad Plahotniuc ont invalidé l'élection démocratique du maire de Chisinau après la victoire du candidat de l'opposition Andrei Nastase. Cela a suscité des protestations et des critiques, sapant la confiance de l'Union européenne dans la volonté du pays de s'intégrer et créant un dangereux précédent.

L'affaire Domnica Manole, qui a rendu des jugements qui dérangent les autorités, est un exemple frappant de poursuite politique contre un juge.

En Pologne, les tribunaux restent le dernier recours pour de nombreux militants des droits civils poursuivis.

Les juges «désobéissants», tels que Igor Tuleya, Wojciech Łączewski, Dominik Czeszkiewicz et Waldemar Żurek, sont passibles de sanctions disciplinaires de la part des présidents de tribunaux nouvellement nommés.

Le gouvernement oblige les juges de la Cour suprême à prendre leur retraite et les substituent par des nouveaux, obéissants au pouvoir. La loi récemment adoptée compromet l'indépendance de cette autorité face aux prochaines élections. Cela donne la possibilité au gouvernement non seulement d'agir de manière arbitraire, mais même de fausser les résultats des élections.

Le démantèlement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la manipulation de ses décisions à des fins politiques représentent une forme d'usurpation du pouvoir par le législatif et l'exécutif.

L'Assemblée parlementaire devrait étudier l'indépendance du pouvoir judiciaire en République de Moldova et en Pologne et faire des recommandations, en vue d'exhorter les gouvernements de ces deux États membres à rétablir l'indépendance du système judiciaire et l'ordre constitutionnel conformément à leurs obligations européennes et internationales.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

ROJHAN GUSTAFSSON Azadeh, Suède, SOC
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
BARDELL Hannah, Royaume-Uni, NI
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BRUIJN-WEZEMAN Reina, de, Pays-Bas, ADLE
COAKER Vernon, Royaume-Uni, SOC
CREASY Stella, Royaume-Uni, SOC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC
JONES Susan Elan, Royaume-Uni, SOC
MURRAY Ian, Royaume-Uni, SOC
NICK Andreas, Allemagne, PPE/DC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
ORLANDO Andrea, Italie, NI
RAMPI Roberto, Italie, NI
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
VEN Mart, van de, Pays-Bas, ADLE
WHITFIELD Martin, Royaume-Uni, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe